AR Prefecture
006-210600979-20230624-DELIB2023019-DE
Reçu le 26/06/2023

Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal N° 2023019

RAPPORT DE LA DELIBERATION 23023016 REVALORISANT DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

L'an deux mille vingt trois, le 24 juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Mélissa MARGALHAN-FERRAT
Absent : Jacky PONSOT
Pouvoirs : Jacques BELLON à Jackie PIAZZA, Christine FONTAINE à Marc BELVISI, Gilles TASSONE-CASTEL à Christian ZAETTA, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI
Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

:- :

RAPPORT DE LA DELIBERATION 23023016 REVALORISANT DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20141003 en date du 31 octobre 2014 instituant la taxe d'aménagement ainsi que la délibération 2023016 qu'il convient de rapporter suite à une erreur de date de mise en application de la taxe.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de rapporter la délibération 2023016 portant revalorisation de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 4%, cette délibération étant reconduite de plein droit annuellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture.

Le Maire

Marc BELVISI

MAIRIE DE PIERREFEU

Le secrétaire de séance

Christian ZAETTA